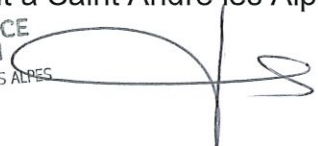


CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Maurice LAUGIER, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »,

Certifie qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la saisie de la délibération du conseil communautaire du 20 février 2024, numérotée 2024-01-23 intitulé Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Colmars les Alpes.

Il convient de lire délibération 2024-01-22 intitulé Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Colmars les Alpes

 Fait à Saint André les Alpes le 21 février 2024


Maurice LAUGIER,
Président de la Communauté de communes
ALPES-PROVENCE-VERDON,
Sources de Lumière